

Maintien du salaire à 100% **Pour Force Ouvrière c'est une priorité**

INDEMNISATION DU CHOMAGE PARTIEL A 60%

Force Ouvrière signataire de l'accord, de décembre 2008, interprofessionnel relevant le niveau d'indemnisation du chômage partiel de 50 à 60%.

CONTRAT SOCIAL DE CRISE

Force Ouvrière signataire ?

OUI...

Pourquoi ?

Pour l'indemnisation à 100% du chômage partiel dès le mois d'avril.

Les salariés sont-ils obligés d'y adhérer ?

NON

Renégociation de l'accord sur le contrat social de crise possible ?

OUI

Comment ?

Grâce à l'article 10 de l'accord (ci-dessous)

« En cas de modifications légales, réglementaires ou conventionnelles interprofessionnelles ou de branche des règles d'indemnisation du chômage, la direction réunira la commission de suivi pour examiner les modalités éventuelles d'ajustement du présent accord et de son accord d'application ».

Le décret modifiant l'indemnisation du chômage partiel passant à 75% est entré en vigueur début mai. C'est pourquoi, FO et l'ensemble des signataires ont demandé à ce que cet article soit appliqué.

Quand ?

Ce jeudi 14 mai

Pourquoi ?

Pour obtenir la négociation d'un avenant prenant en compte le passage de la rémunération du chômage partiel de 60 à 75%. La réclamation de Force Ouvrière est 1/11 de CTI par jour chômé au lieu de 1/5 de CTI par jour chômé.

Mais en vérité qui sont les hypocrites ?

Voici un exemple, parmi tant d'autres, de ce que la négociation apporte aux salariés, La CGT ne veut pas s'engager et préfère critiquer, insulter... Et si les salariés n'obtenaient que le fruit des accords que la CGT signe... on n'aurait pas besoin d'un comptable pour faire les comptes.
Quand on sait qu'elle n'a jamais signé l'intéressement, les ICP, l'indemnisation du chômage partiel et pourtant elle en profite sans une réelle opposition.

Téléphones:

Cyril GILLES: 68504, Delphine EL HACHEMI: 61505,
Philippe LEBRET: 68362, J. N. GAMER: 68540, Olivier FLEURY: 61691, Cédric
GAMER : 67194, Aurélie Baudu : 67344
Antony Spinos : 68210

E-mail: fo.cleon@renault.com

Site Internet: www.fo-renault.com

FORUM Force Ouvrière Renault Cléon: www.forc.forumactif.net

Pour Force Ouvrière la négociation d'un accord ne s'arrête pas à sa signature